



Depot de bilan d'une association

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:00**

Bonjour Je travaillais pour une association qui a déposé son bilan suite a une dette qu'elle ne peut honorer. La liquidation est annoncé dans la presse comme une liquidation simplifiée. Nous avons mes collègues et moi fait une demande au mandataire pour racheter en priorité du materiel car nous souhaitons nous mettre à notre compte. L'achat de ce matériel nous aurait aider grandement a notre reconversion. Le mandataire a refusé la demande en argumentant que le Président de l'association n'est pas d'accord, il prefere la vente aux enchères car il souhaite lui meme racheter du materiel. As t'il voix au chapitre alors qu'il dépose le bilan ? Recevez mes salutations les meilleures. Norbert Joly